

Une autre école pour tous

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 402

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une autre école pour tous

Faire réfléchir des enfants de treize ans sur la violence, omniprésente, est-ce nuisible? Et tenter de mener à bien cette réflexion au Cycle d'orientation, est-ce si grave qu'une mère se fasse un devoir d'en avertir le chef du Département de l'instruction par le biais d'une lettre ouverte publiée dans les journaux? Un fait divers, dira-t-on; un fait divers qui révèle avant tout l'étroitesse d'esprit de l'« accusatrice ». Trop facile! Les réactions des parents et des enseignants à cette lettre le prouvent: on met en cause là l'enseignement en profondeur.

En définitive, ce que cette mère reproche au Cycle d'orientation, d'autres le font à propos de l'éducation sexuelle par exemple, c'est d'intervenir sur un sujet tabou qu'elle croit réservé à la famille.

La démarche prend à revers le projet éducatif qui est un, intellectuel et humain, dans la famille et dans la cité: l'enseignement doit « consacrer, dit le règlement genevois de l'école secondaire, la primauté du développement des aptitudes et la formation du caractère sur l'acquisition des connaissances et (...) diriger (les élèves) vers leur autonomie ». En principe donc, parents et enseignants ne sont pas supposés s'opposer, mais collaborer au service de l'enfant (cf. article en p. 2).

Et il serait facile, semble-t-il, de développer cette interpénétration de la famille et de l'école (cela se fait dans certains pays anglo-saxons, en particulier): contacts nombreux entre parents et professeurs, participation des parents au niveau des écoles primaires, voire même élaboration en commun des options pédagogiques.

La pratique est cependant tout autre. Le climat est en général, exception faite de tentatives de rapprochement qui demeurent le fait de minorités de maîtres et de parents, à l'indifférence polie. Il faut y voir sans doute, pour une bonne part, les retombées négatives du carcan réglementaire et de l'organisation administrative, qui enlève tout pouvoir réel aux enseignants.

S'attaquer à cet aspect du développement de l'école, c'est à coup sûr mettre en question un mode d'organisation, paralysant en fin de compte: un vrai dialogue pourrait naître alors, fondé sur une plus grande autonomie de l'enseignant et de l'école elle-même, apparaîtraient peut-être des lieux de débat, accessibles à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de l'instruction publique...

Mais ne nous y trompons pas: la rigidité administrative a bien des avantages. Est réelle, certes, une communauté d'intérêts qui regroupe tous ceux qui ont la charge de l'éducation des enfants, mais un conflit latent n'est pas moins évident sur les buts et les méthodes de l'institution scolaire. La rigidité administrative fait donc office de couvercle sur une marmite d'eau qui bout.

A y regarder de plus près, ces conflits n'opposent pas avant tout parents et enseignants. C'est plutôt au sein des groupes que l'on retrouve tout le spectre des idéologies possibles et imaginables. Et l'on entend les partisans d'une neutralité dont le principal « mérite » est de tendre à l'uniformisation: gommons ces oppositions entre des tendances particulières, économiques, philosophiques, sociales dans l'intérêt général des enfants!

Ces intentions généreuses ne cachent-elles pas en réalité la volonté d'extirper toute force novatrice du processus scolaire? A l'opposé, est-il interdit de reconnaître que les divergences sont bien réelles, que des équilibres différents sont envisageables entre toutes les composantes du développement de l'enfant, autonomie, personnalité, compétence, ajustement au monde, etc.? De là à rétablir une certaine diversité des méthodes pédagogiques dans le cadre même de l'Instruction publique, de laisser un choix aux parents, aux enseignants, et très vite aux élèves, il n'y a qu'un pas. Est-il infranchissable? Les règles du jeu sont toutes à inventer. Il y va d'une autre façon pour l'école d'être une école pour tous. On peut rêver!

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 402 - 7 avril 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudof Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre Moor
Elisabeth Sadoulet

402